

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 23 février 2026 à 18h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 3.1 Embauche - Direction générale adjointe et greffière-trésorière
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 23 février 2026 à 18h00. Sont présents le maire Etienne-Alexis Boucher, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Michael Scott, Jean-Marc Boyer, Rémi Marquis, Yannick Bédard et assiste également à la séance la directrice générale et greffière-trésorière Me Lydia Laquerre.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution
2026-02-057

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2026-02-058

3.1 Embauche - Direction générale adjointe et greffière-trésorière

ATTENDU QUE le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est ouvert, depuis le 28 janvier 2026;

ATTENDU QU'un processus d'embauche a été effectué pour combler le poste;

ATTENDU QU'au terme de ce processus, le comité de sélection recommande l'embauche d'une ressource;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

De procéder à l'embauche de Mme Nathalie Audet à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

D'autoriser la direction générale et monsieur le maire Etienne-Alexis Boucher à négocier et signer le contrat de travail de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, il n'y a donc aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Rémi Marquis propose de lever la séance à 18 h 56.

Etienne-Alexis Boucher
Maire

Lydia Laquerre
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Etienne-Alexis Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Etienne-Alexis Boucher
Maire